



## Traité Erouvin

### Michna 2 - Chapitre 7

כְּתֵל שְׁבִין שְׁתֵּי חֲצֵרוֹת גְּבוּהָ עֶשְׂרֶה וָרֶחֶב אַרְבָּעָה, מְעַרְבִין שְׁנַיִם  
וְאֵין מְעַרְבִין אֶחָד. הֵיוּ בְּרֹאשׁוֹ פְּרוֹת, אֵלּוּ עוֹלִים מִכֶּן וְאוֹכְלִין, וְאֵלּוּ  
עוֹלִין מִכָּאן וְאוֹכְלִין, בְּלִבֵּד שְׁלֹא יוֹרִידוּ לַמָּטָן. נִפְרָץ הַכְּתֵל עַד  
עֶשֶׂר אַמּוֹת, מְעַרְבִים שְׁנַיִם; אִם רָצוּ, מְעַרְבִין אֶחָד, מִפְּנֵי שֶׁהוּא  
בְּפֶתַח. יוֹתֵר מִכֶּן, מְעַרְבִין אֶחָד, אֵין מְעַרְבִין שְׁנַיִם.

Lorsqu'un mur se trouve entre deux cours, dans la mesure où il a une hauteur de 10 paumes [au minimum] et qu'il est large de 4 paumes, les habitants peuvent faire deux 'Erouvin (un pour chacune), mais pas un seul 'Erouv [en commun].

Si des fruits se trouvaient posés dessus, ceux de cette cour-ci peuvent y monter et les manger, [de même que] ceux de cette cour-là peuvent y monter et les manger, à condition [toutefois], qu'ils ne les descendent pas en bas.

Si le mur a été démoli sur une largeur inférieure à 10 coudées, il leur est permis de faire deux 'Erouvin (un pour chacune). S'ils le désirent, il leur est [même] permis de ne faire qu'un seul 'Erouv [en commun], car [cette brèche] est assimilée à une entrée.

S'il est démoli plus que cela, il leur est permis de faire un seul 'Erouv [en commun], mais pas deux 'Erouvin (un pour chacune).



### 1 Histoire pour Chabbath, Tome 2 (Binyamin Benhamou)

Enfin en livre, les fameuses histoires racontées en vidéos par Binyamin Benhamou. Emouvantes et inspirantes, ces histoires sont à lire et à relire.

Commandez : Tel. (Fr) : +33.1.80.91.62.91 - (Isr) : +972.77.466.03.32 - [www.torah-box.com/editions](http://www.torah-box.com/editions)